

Un archevêque de la Curie défend la messe traditionnelle et la langue latine

Author : Louis-Mériadec Kercosquer

Categories : [En Une](#), [Riposte Catholique](#), [Rome](#)

Date : 18 février 2014



Alors que le Symposium sur la constitution *Sacrosantum Concilium* suit son cours à Rome, l'archevêque Arthur Roche s'est exprimé au sujet de la messe traditionnelle dans un entretien avec la [Catholic News Agency](#). Il a vanté ce que l'on nomme couramment la « messe en latin » parce qu'elle signifie particulièrement l'unité de l'Église catholique grâce, entre autres, à sa langue commune. « C'est une langue commune, pour ainsi dire, qui nous réunit, qui nous unit » a-t-il déclaré.

Or, monseigneur Arthur Roche est le secrétaire de la Congrégation pour la Culte divin et la discipline des sacrements. Son intervention, qui est presque un plaidoyer en faveur de la messe

traditionnelle, démontre que les autorités romaines ne sont pas devenues tout-à-fait hostiles à la forme extraordinaire du rite romain.

Entre autres éléments importants, monseigneur Arthur Roche, de nationalité britannique, a rappelé que la constitution *Sacrosantum Concilium* (1963), qui contient les volontés du concile Vatican II au sujet de la liturgie, ne s'oppose nullement au rite de saint Pie V. C'est même le contraire pour nombre d'aspects. La constitution a en effet consacré le latin comme langue liturgique par excellence et élevé le chant grégorien à la qualité de chant ordinaire de l'Église.

La constitution *Sacrosantum Concilium* a également donné la faculté de célébrer la messe dans les langues vernaculaires. Mais cette possibilité est en réalité une dérogation, une exception ... Qui est devenue la règle.

La forme extraordinaire du rite romain est donc plus fidèle aux vœux du Concile Vatican II que la forme ordinaire, telle qu'elle est actuellement célébrée dans la majorité des paroisses de France. Monseigneur Arthur Roche a ajouté que latin « fera toujours partie du rite romain [parce que c'est] la langue dans laquelle le rite romain est écrit, qu'il s'agisse de la forme ordinaire, ou, en fait, de la forme extraordinaire. » De ce fait, le chant grégorien, au-delà des trésors spirituels qu'il renferme, exprime l'unité de l'Église lorsqu'il est utilisé dans toutes les paroisses du monde.

Le secrétaire de la congrégation pour le Culte divin a terminé son intervention en parlant des orientations liturgiques du Pape François. Selon lui, le Saint-Père n'a pas d'avis tranché sur l'*Usus Antiquor*. Il ajoute même que « le Pape n'a rien exprimé au sujet de la forme extraordinaire, non plus, en fait, qu'au sujet de la forme ordinaire ».

Cette déclaration semble davantage relever de la langue de buis, eu égard aux déclarations publiques et formelles du Saint-Père, notamment dans le fameux entretien donné aux revues jésuites. Toutefois, monseigneur Roche semblait vouloir adresser un message visant à rassurer certains fidèles en rappelant que « l'ouverture d'esprit du Pape » devrait également valoir pour les fidèles de la messe traditionnelle.